

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES

Cette attestation n'exonère pas le maître d'ouvrage ou l'utilisateur de la maintenance et de l'entretien de l'installation

■ DESTINATAIRES DE CES FICHES

Ces fiches ont vocation à être établies, pour un usage interne ou lorsque le marché le prévoit explicitement, par l'entreprise en charge de la mise en œuvre de portes automatiques piétonnes. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur pour les installations concernées.

■ OBJECTIF ET NATURE DES ESSAIS

Les essais définis dans ce document ont pour but de vérifier le bon fonctionnement des portes et portails motorisés piétons. Ces essais sont adaptés aux immeubles collectifs d'habitations, aux bâtiments commerciaux et tertiaires. Ils doivent être réalisés avant la réception.

Ces essais consistent à vérifier lors de la mise en service et après réglages des dispositifs que ceux-ci respectent :

- le bon fonctionnement des éléments en mouvement ;
- les instructions données par les automatismes pour assurer l'ouverture et la fermeture de la porte.

Ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle qui doit, lui, se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier suivant les recommandations et notices des fabricants.

NB : ces fiches se substituent aux anciennes fiches COPREC, elles sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

■ MODE D'EMPLOI

Le document se compose :

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie proposée pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **Page 3 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;
- **Page 4 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

■ ENREGISTREMENT

La fiche de contrôle est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliqué autant que de besoin.

Les essais sont réalisés indépendamment des essais et vérifications effectués dans le cadre de la sécurité des personnes.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini après.

■ PRÉREQUIS AUX ESSAIS ET PLANIFICATION

- Disposer des instructions de montage, d'utilisation, de maintenance ainsi que du livret d'entretien du constructeur.
- Disposer de l'attestation de conformité aux exigences essentielles de l'équipement mis en œuvre.
- Vérifier la présence du marquage CE.
- Vérifier que le produit n'a pas été modifié dans le cadre de sa mise en œuvre.
- Procéder aux resserrages de toutes les fixations des parties fixes ou mobiles.
- Vérifier que la porte est correctement alimentée aux circuits de puissance, de commandes et que les équipements sont reliés à la terre.
- Vérifier que les contrôles d'accès (digicode, interphone ou visiophone, badge, tapis contact) sont raccordés et opérationnels.
- Vérifier la présence du boîtier de secours d'urgence.

■ LIEU DES ESSAIS

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES

1

DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- | | |
|---|--|
| ■ Les portes, coulissantes, télescopiques, battantes, ou tournantes | ■ Les radars, cellules et commande de la manœuvre de secours |
| ■ Les dispositifs de commande, lecteur, badge, bip, tapis contact | ■ Horloge de programmation |
| ■ Les connections électriques électromagnétique | |

2

APPAREILS DE MESURE

- | | |
|--------------|-------------------|
| ■ Multimètre | ■ Niveau |
| ■ Mètre | ■ Contrôle visuel |

3

ÉCHANTILLONNAGE

Les essais devront porter sur l'ensemble des portes.

4

DESCRIPTION DES ESSAIS

- 4.1 Vérifier les fixations mécaniques du cadre, des rails de guidage, et des éléments anti dégondage**
- 4.2 Vérifier le serrage de la connectique**
- 4.3 Régler les éléments de guidage, de roulement et de pivotement**
- 4.4 Tester le fonctionnement de la motorisation et de l'entraînement**
- 4.5 Contrôler le fonctionnement de la programmation (vitesse d'ouverture et de fermeture, temporisation et réglage horloge)**
- 4.6 Tester le fonctionnement des radars, des cellules, et des limiteurs d'efforts :**
 - la zone de fermeture et d'ouverture ;
 - dans l'aire de débattement.
- 4.7 Vérifier l'ouverture commandée par les contacts à clés, digicode inter/vidéo phone, tapis-contact, bips...**
- 4.8 Vérifier le fonctionnement des temporisations éventuelles entre portes**
- 4.9 Vérifier le fonctionnement des dispositifs de commande d'urgence et de commande manuelle en cas de panne**

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES

À REMETTRE AU
DEMANDEUR

ENREGISTREMENT DES ESSAIS

LOCALISATION ÉQUIPEMENT	NUMÉRO D'IDENTIFICATION	Réf. des ESSAIS	ESSAI SATISFAISANT	OBSERVATIONS

ATTESTATION DE RÉALISATION DES ESSAIS

Monsieur, madame : _____

De la société : _____

Responsable de l'exécution des essais et vérifications, mentionné ci-dessus, déclare que les renseignements portés sur le présent procès-verbal d'essais sont exacts et que les essais sont satisfaisants.

NB : le présent procès-verbal d'essais vise le bon fonctionnement des installations et ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

Date : le _____

Signature :

Cachet de l'entreprise :